



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 09 JUILLET 2025 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT-NICOLAS DE VEROCE

Présents Elus : Jean-Marc PEILLEX, Marie-Christine DAYVE, Nadine CHAMBEL, Michel STROPIANO, Monique RACT, Véronique CLEVY, Gabriel GRANDJACQUES, Alain DELACHAT, Amandine ROSSET, Lionel CANON, Déborah TARABUSO, Aurélie BIBOLLET, Daniel DENERI, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN.

Excusée : Stacy LOPEZ.

Présents Services municipaux : François BONGRAND, Marc SIROP, Léa SERRES, Didier JOSEPHE, Karen MAZZILLI.

Secrétaire de séance : François BONGRAND

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes et précisé que ce temps d'échanges permet de faire le point sur la vie locale, Monsieur le Maire débute la séance par un point sur la politique municipale en matière de mobilité, plus particulièrement sur l'un de ses piliers, Facilibus. Cette offre de transport saisonnier et de transport à la demande enregistre un succès indéniable et est une vraie avancée pour les Saint-Nicolatins et les Saint-Gervolains permettant ainsi des échanges entre Le Fayet, Saint-Gervais et Saint-Nicolas entre 07 h30 et 20 h 00.

Le coût de ces deux lignes de transport, soit Saint-Nicolas - Le Valléen et Le Valléen - La piscine s'élève à 180 000 € pour un coût annuel global des navettes de l'ordre d'un million d'euros, ce qui représente 5% du budget de fonctionnement de la collectivité équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 20 millions d'euros.

Une intervention dans la salle a trait au remplacement du télésiège du centre du village, ce à quoi Monsieur le Maire répond que cet investissement n'est pas programmé pour l'an prochain, aucun projet n'étant économiquement pertinent en raison d'un coût d'objectif a minima de 10 millions d'euros. Si la STBMA travaille le sujet, pour autant, toutes les solutions avancées sont surréalistes par rapport au besoin. L'idée est de s'orienter vers le maintien du télésiège, son amélioration en le « relookant ». Monsieur le Maire souligne que la décision doit être appréciée également par rapport à la pérennité de l'enneigement au Plateau de la Croix, très exposé au soleil. Au final, l'idée est surtout de donner plus d'attractivité au Plateau, à l'image de ce qui a été réalisé sur le Mont d'Arbois et sur ce qui va se faire sur le haut de la Princesse, c'est-à-dire avoir une zone d'activités qui soit quatre temps, aussi bien ski que hors ski et faire ainsi du Plateau de la Croix, un lieu pour les familles.

Sur le Plateau de la Croix, pour cet hiver, l'activité chiens de traîneaux est maintenue, en alternance avec une nouvelle offre sur le Bettex - Prapacot, soit au final, une présence à parts égales sur les deux sites, trois jours par semaine.

Monsieur le Maire rappelle que la présidente de l'association du Plateau de la Croix, à l'instar de la trésorière, a construit sans permis de construire et explique aux personnes présentes les raisons qui peuvent pousser ces personnes, par la suite, à se liguier contre les gens qui ont mis en exergue leurs agissements contraires aux règles d'urbanisme concluant, « c'est ça la France d'aujourd'hui ».



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Suite à une remarque de l'assemblée sur la présence de jeux sur le Plateau, Monsieur le Maire répond qu'il n'y en aura pas cette année : « il n'est pas possible, d'un côté de salir et de l'autre, d'exiger » tout en précisant également que de toute façon, la propriété qui jusqu'à présent accueillait ces jeux est privée et de surcroît en vente.

Monsieur le Maire mentionne que reproche lui a même été fait d'avoir privatisé la route de la Croix par la pose d'une barrière concluant qu'il se retrouve bien seul en pareilles circonstances, « seul comme tout un chacun devant la mort car même soutenu, nous sommes seuls dans le passage de la vie à trépas ».

Monsieur le Maire ajoute que pour le Plateau de la Croix, il faut savoir qui tient le « manche de la pioche » : ceux qui attaquent les permis, les gens qui disent du mal ou bien les autres affirmant aux personnes présentes qu'il leur reviendra de trancher.

Une personne souligne le défaut d'entretien du bassin de Véroce, au départ de la route du Plateau de la Croix qui déborde et le non débroussaillage du talus du parking Montjoie : intervention des services techniques (DST) à programmer comme sur le secteur du Carteyron/Planey.

Il est fait remarquer qu'il y a deux ou trois ans, l'entreprise Bagnod avait obturé un chemin rural au niveau du Carteyron, ce qui a diminué sa largeur; Monsieur le Maire mentionne que les propriétaires se sont normalement engagés à le reprendre.

Monsieur le Maire développe la demande de la paroisse de refaire une procession à l'occasion du 15 août depuis l'église jusqu'à Véroce en empruntant la route, ce à quoi il n'est pas favorable dans la mesure où les sentiers entretenus par la collectivité sont précisément faits pour de tels événements.

Des remerciements sont adressés aux DST pour la Montagn'hard, Monsieur le Maire remerciant pour sa part les bénévoles.

Monsieur le Maire poursuit par l'évocation de la dernière année du festival « Musique et patrimoine » si aucune relève ne se manifeste, de la fête du village début août, du vide-grenier le second dimanche d'août.

En rapport à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas envisageable de détacher une personne particulière pour l'entretien de Saint-Nicolas faute de pouvoir trouver du personnel, tout un chacun ayant en mémoire la qualité du travail accompli par François Legat par ailleurs, dernière personne affectée au village.

Une personne fait remarquer que des propriétés en plein centre du village ne sont plus entretenues, aucune fauche n'ayant été réalisée.

Une remarque a trait à la possibilité de donner des accès pour les personnes à mobilité réduite à l'occasion de la fête du village, ces personnes ne pouvant pas monter dans la navette : après échange, un espace sera réservé au stationnement des véhicules des personnes concernées.

Suite à une intervention sur la vitesse excessive sur la route de Tague, Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas techniquement envisageable de juguler la vitesse de circulation sur cette voie par l'implantation de ralentisseurs.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Une personne sollicite l'aménagement d'un parking à vélos sur le village, Monsieur le Maire précise que cela peut être étudié sur le haut de l'escalier qui débouche du parking de la bibliothèque, trois arceaux pourront être installés suivant le modèle mis en place à Saint-Gervais.

Bornes de recharge pour véhicules électriques : Monsieur le Maire répond que la collectivité n'est pas juridiquement compétente, tout comme pour l'enfouissement des lignes et la fibre optique. Dans la mesure où l'entité juridiquement compétente, le Syane, ne veut pas respecter le PLU pour le déploiement de la fibre optique en enfouissant les lignes support, le sujet est au point mort, Monsieur le Maire précisant qu'il est en train de réinvestir le sujet et que des solutions finiront par être trouvées. Au Fayet, c'est l'entreprise en charge des ombrières qui s'occupe de mettre des prises, à Saint-Gervais, de telles bornes existent déjà. Après discussion, les personnes présentes considèrent qu'une borne pourrait être implantée au parking des Chattrix ou au parking du village. Cependant, vont être déployés à partir de septembre, des vélos à assistance électrique en libre-service qui sont en géolocalisation comme les véhicules Citiz, à la gare G1 du Valléen et de l'ascenseur des thermes, à l'Office de tourisme de Saint-Gervais, à la piscine et à la gare G2 du Valléen. Ce dispositif est présent dans les dix Communes composant la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

En rapport à une intervention sur l'équipement du village en fibre optique, Monsieur le Maire de répondre que dans l'immédiat, il n'y a aucun espoir tout en précisant qu'à Saint-Gervais, est présent un autre système que la fibre, Pactoo, une fibre radio très efficiente.

Il est fait remarquer que depuis quelques jours, l'eau du robinet est trouble. Les services techniques présents soulignent que l'origine du désagrément exposé est certainement liée aux essais sur les poteaux incendie, les usagers sont invités à se manifester en mairie si le phénomène persiste.

Dans la mesure où le télésiège du centre du village ne sera certainement pas remplacé, une question a trait à la mise sur pied d'un service de navettes afin de faciliter le parcours client, notamment pour les familles dans la mesure où la route est fermée et que le parking est vite saturé. En réponse, Monsieur le Maire attire l'attention des personnes présentes sur la dangerosité de la route tout en reconnaissant l'intérêt d'une telle proposition, une réflexion va être engagée à ce sujet, sur la capacité et le cadencement de la navette.

S'agissant du fonctionnement de la salle communale depuis le départ de Danielle Chevalier, Monsieur le Maire mentionne la présence d'une boîte à clefs, les contrats de location étant réalisés par le service de Lydie Beitone.

Actualité du Tramway du Mont-Blanc : le prolongement des voies est en cours de finition pour aller jusqu'au refuge, le projet de construction de refuge et d'une gare à Bellevue est actuellement entre parenthèses. Dans l'immédiat, les voies arriveront sur le plat permettant aux personnes à mobilité réduite d'aller jusqu'au Nid d'Aigle.

Une personne évoque un ancien abri poubelle aux Vincents qui cache la visibilité, Monsieur le Maire répond qu'il est sur une propriété privée et invite la personne à prendre contact avec son propriétaire.

Il est fait état du poteau mis en place pour interdire les vélos, à proximité immédiate de la passerelle contiguë à la scierie du Tarchet. Son implantation est à revoir et à rapprocher de la RD n°43 afin d'éviter le mécontentement des usagers qui découvrent l'interdiction au mauvais endroit. Le poteau sera déplacé en amont du chemin.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Un point de situation sur les travaux en cours à la scierie Chappot est réalisé par Monsieur le Maire, les travaux devraient être achevés à la mi-août. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Dominique Dupertuy et à son fils pour leur investissement respectif dans ce travail de réhabilitation de la scierie.

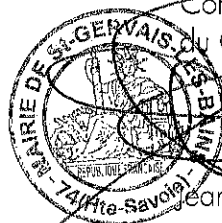
Monsieur le Maire fait part que dans l'immédiat, il n'y a pas d'inquiétudes pour le maintien du regroupement pédagogique du Mont-Joly et salue au passage, le prix obtenu par l'école au concours départemental de la résistance.

Il expose que la restauration des chapelles de la rive droite suit son cours, la fin des travaux étant programmée pour la fin de l'année.

Une intervention a trait à la remise en place du fléchage permettant d'aller de Porcherey au Mottey, au moins pour les piétons. Monsieur le Maire rappelle que ce chemin est privé et qu'un tracé alternatif a été mis en œuvre.

Après un dernier tour de table, la rencontre s'achève à 19 h 15 par le partage du verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc



Jean-Marc PEILLEX